

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 35 /2002

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2002

*Après présentation du budget primitif de l'exercice 2002 par Monsieur le
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,*

*le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité
moins 2 voix contre :*

*. les crédits d'un montant de 2 451 226,02 €
en dépenses et recettes de fonctionnement*

*. les crédits d'un montant de 1 219 107,25 €
en dépenses et recettes d'investissement*

au titre du budget primitif 2002.

***Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y
rapportant.***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL